

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GREVILLE HAGUE  
DU 03 NOVEMBRE 2008**

L'an deux mille huit, le trois novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le Vingt neuf septembre deux mille huit, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves - Marie BONNISSANT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Yves-Marie BONNISSANT, Didier LE BEL, Grégory GRISEL, Claude WITTEMBERG, Adrien DUMONCEL, Marie-Line CRESTEY, Claude TOLMER, Christelle HELYE, Noëlle YVER, Christine CARNET, Yves SIMON, Michel NORAZ, Clarisse LAVENU  
Hubert DUBOST a donné procuration à Yves-Marie BONNISSANT

**Excusé** : Catherine JOLY,

Claude WITTEMBERG a été désigné secrétaire de séance.

**Le conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière réunion de conseil.**

**PROJET JEUNESSE**

Mr le Maire excuse David DROCHON, animateur jeunesse de l'association culturelle de Beaumont Hague, qui avait été invité pour présenter au conseil son projet d'élargissement du centre de loisirs sans hébergement, aux adolescents de 11 à 17 ans. Mr DROCHON étant malade.

Ce projet est présenté par Grégory GRISEL, adjoint chargé de la jeunesse.

Le CLSH s'adresse actuellement aux jeunes de Gréville âgés de 6 à 11 ans. Le projet, calqué sur un même fonctionnement que celui de la Maison des Jeunes de Beaumont, est de l'élargir aux jeunes de 11 à 17 ans.

Ce CLSH serait ouvert les mercredis, aux petites vacances et un mois l'été. Le coût prévisionnel pour la commune, basé sur une quinzaine d'ados, serait de 13730€.

Actuellement la commune participe au CLSH à hauteur de 21141€ par an pour la tranche des 6 – 11 ans. En retour, la commune, ayant seule la compétence « jeunesse », perçoit une dotation de la CCH de l'ordre de 30000€ pour pallier à ces dépenses.

Le conseil municipal, au vu de la demande présentée, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, après en avoir délibéré, décide:

- ✓ d'accorder à l'association culturelle de Beaumont Hague une subvention de 21141€ pour le CLSH des enfants âgés de 6 à 11 ans, et une subvention de 13730€ pour le CLSH des ados âgés de 11 à 17 ans,
- ✓ d'autoriser le Maire à signer toute convention et toutes pièces nécessaires avec l'association culturelle de Beaumont Hague visant à préciser les conditions de mise en œuvre de son activité (objectif, matériel, personnel locaux, comptes rendus d'activités...).

L'activité pour la tranche d'âge des 11-17 ans débutera dans le courant du mois de janvier 2009, la petite salle du clos millet sera mise à disposition de l'association culturelle dans un premier temps. Le conseil étudie la mise à disposition de bungalows qui seraient implantés dans l'environnement de la salle des fêtes : des renseignements seront pris quant au coût (acquisition ou location), de plus, l'avis du service des bâtiments de France sera sollicité quant à leur implantation.

A terme, et suivant l'évolution de cette activité, le conseil municipal va engager une réflexion sur la construction d'un bâtiment pouvant regrouper, entre autre, toutes les activités « jeunesse » autour de l'actuelle salle des fêtes pour conserver au site du Clos Millet l'activité de salles de réceptions.

### **BORNAGE DU CHEMIN COMMUNAL DU HAMEAU AUX FEVRES**

Depuis la reconstruction du Hameau aux fèvres, la voirie communale s'est trouvée confondue avec une partie de la propriété de Mme MELON, parcelle cadastrée section B N° 682. Mme MELON souhaite vendre sa parcelle et demande la régularisation de cette situation.

Afin de protéger l'espace public de la voie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, au vu de l'exposé de Mr le Maire et du compte rendu des diverses tractations intervenues entre Mme MELON, la Mairie et le nouveau propriétaire, autorise Mr le Maire à demander à la SCP POTTIER de BOURSETTY le bornage de la voie communale jouxtant la parcelle B 682, en accord avec le propriétaire de la dite parcelle, et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **ZONE D'ACTIVITE**

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la commission Action Économique de la CCH qui s'est prononcée sur l'instruction d'une zone d'activité sur des parcelles situées sur la commune de Gréville-Hague, aux abords de Beaumont Hague.

Le conseil municipal, considérant que ce projet implique davantage la commune de Beaumont (la zone projetée étant à proximité immédiate de leur centre bourg), décide, avant toute décision, de recueillir l'avis du conseil municipal de Beaumont Hague.

### **MAISON RETRAITE ALZHEIMER**

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande reçue de la CCH pour l'implantation, par une société d'ingénierie immobilière, d'une maison de retraite médicalisée pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cette société recherche un terrain de 25000 à 30000m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande n'ayant pas de terrain à proposer.

### **SECURITE DANS LA TRAVERSEE DU BOURG**

Suite aux problèmes de vitesse et de sécurité dans le bourg évoqués lors des précédentes réunions de conseil municipal, Monsieur le Maire rend compte des contacts qu'il a eu avec la Direction des Routes Départementales et une entreprise spécialisée pour une éventuelle mise en place de feux tricolores. Les feux ne passeraient à l'orange clignotant que lorsque la vitesse serait respectée. Cette solution ne semble pas être une garantie quant au respect des priorités à droite. Afin de trouver une solution, un rendez vous, ouvert à l'ensemble des membres du conseil municipal, est prévu à la Mairie le 19/11/2008 à 10 heures avec le responsable de la Direction des Routes Départementales ;

Concernant l'arrêt du bus de ramassage scolaire du collège le matin, le Conseil Général a donné son autorisation pour que celui-ci stationne à l'entrée de l'espace d'activités de la salle des fêtes après avoir fait sa manœuvre en avançant vers la Route d'Eculleville. Un panneau d'interdiction de stationner à cet emplacement sera posé pour la plage horaire du matin uniquement.

### **REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE**

Mr le Maire informe le conseil municipal que des travaux complémentaires ont été réalisés sur la charpente au cœur de l'église lors de la réfection de la toiture. Vu l'urgence des travaux, ceux-ci ont été confiés à l'entreprise chargée des travaux de couverture afin de ne pas retarder le chantier, mais également pour qu'en cas de

contestation, la commune n'est qu'un seul interlocuteur responsable. Le montant des travaux s'est élevé à 6578.77€. Le conseil municipal approuve la décision du Maire.

Par ailleurs, suite à une remarque des services des bâtiments de France, la réfection de la noue devra être refaite en arrondi, le versement des subventions étant lié à cet impératif.

Au de l'ensemble des travaux ci-dessus énoncés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise les virements de crédits suivants :

### **Section de fonctionnement**

Article 021 Virement en section d'investissement : + 3200€

Article 61522 Entretien bâtiments – 3200E

Et les ouvertures de crédits suivantes :

### **Section investissement**

Article 231370 Réfection de la toiture de l'église : + 3200€

Article 023 Virement de la section de fonctionnement : + 3200€

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **☞ Éclairage Public**

La modification de l'extinction de l'éclairage sera revue avec les services de EDF et de la CCH.

### **☞ Passage piétons**

Mr SIMON signale qu'il lui a été demandé la mise en place d'un passage piéton sur le CD 45 au niveau de l'entrée de la cité de la Croix du Rhun. Une demande sera faite auprès de la DRD.

Mr SIMON signale également le manque de visibilité sur cette voie du à des voitures stationnées sur le trottoir. Mr le Maire répond qu'il sera difficile d'y remédier, les riverains n'ayant pas d'autre alternative pour stationner à proximité de leur domicile, problème que la commune rencontrera à nouveau Route d'Eculleville lorsque la voirie va être refaite.

**Prochaine réunion de conseil le 01/12/2008**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE MAIRE  
Yves-Marie BONNISSANT

Nombre de membres du conseil municipal : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 14

Date de convocation 30/10/2008

Date d'affichage 12/11/2008